

## **Le document unique**

**Thierry Vincent** Proviseur lycée des Métiers Argenton sur Creuse  
**Jean Jacques Obsynski** Chef de Travaux

Le DUS est un document d'identification des risques.

### **Existe-t-il des modèles types ?**

La réglementation n'en donne aucun. Tous les supports sont possibles, c'est le Chef d'établissement qui propose la modalité la mieux adaptée à l'établissement.

Le DUS n'est pas obligatoirement daté et signé, mais intérêt à le dater.

Le DUS doit avoir une cohérence en mettant sur un même support l'ensemble de l'analyse des risques d'un établissement.

### **Peut-il y avoir plusieurs DUS dans un même établissement?**

Il peut y avoir plusieurs DUS dans un même établissement.

### **Qui peut consulter le DUS ?**

Le représentant du personnel doit pouvoir consulter le DUS. Le médecin du travail, l'inspecteur du travail peut aussi demander le DUS.

### **Qui élabore le DUS ?**

C'est le Chef d'Etablissement qui établit le DUS. Le Chef d'Etablissement est le seul responsable du DUS. Il doit s'entourer de toutes les compétences qui lui sont nécessaires.

### **Qui est associé à la réalisation ?**

La réglementation n'a pas prévu que l'employeur soit tenu d'associer quiconque à la réalisation du document.

Mais, rien ne lui interdit de s'adjoindre toutes les compétences qu'il estimera utiles.

La clé pour un établissement scolaire c'est la Commission Hygiène Sécurité.

Le Chef d'Etablissement peut aussi faire appel à un organisme extérieur. Mais attention, cela à un coût de départ mais aussi un coût de suivi.

### **Que contient le DUS ?**

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

### **Qu'est ce qu'une évaluation des risques «comportant un inventaire»?**

La circulaire précise que la notion d'inventaire conduit à définir l'évaluation des risques en deux étapes :

- identifier les dangers
- analyser les risques

### **Quels sont les éléments à faire figurer**

Le DUS doit comporter au moins le résultat de cette analyse en 2 étapes.

### **Est-il utile de faire figurer d'autres éléments dans le DUS ?**

Règlementairement le détail des 2 étapes n'a pas à figurer sur le document. Cependant il est utile de conserver la trace des modalités de réalisation de chacune des étapes.

L'idée est :

De pouvoir assurer facilement le suivi et la mise à jour du document, selon les mêmes méthodes que celles qui ont présidé à sa création.

### **Que contient le Dus à minima ?**

- Le minimum obligatoire, une identification des risques : repérer les dangers et les analyser
- Le classement des risques
- des propositions d'actions préventives

### **Quand le DUS doit-il être mis à jour ?**

Le texte prévoit que le DUS doit être mis à jour chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement importante modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité...

### **Exemple d'un établissement**

Le DUS doit être affiché dans l'établissement

Il existe la possibilité d'associer l'inspecteur du travail à la mise en place du DUS

Il est important aussi de travailler avec la Commission Hygiène et Sécurité qui est un organisme qui regroupe tous les types d'utilisateurs de l'établissement avec des vues différentes qui se complètent dans le cadre de la réalisation d'un DUS.

L'établissement peut s'organiser sous forme de sous commissions au nombre de 4 qui ensuite fonctionnent de façon autonomes. Elles sont mises en place en fonction de zones de l'établissement.

Mise en place de fiches synthétiques de risques qui sont ensuite explicités de façon précises.

Chaque fiche est organisée de la même façon et détaille l'ensemble des risques.

Ce qui est important c'est dans chaque zone de reprendre l'ensemble des risques.

Il est essentiel aussi d'établir un référentiel qui permet de donner un degré de probabilité d'un risque.



Congrès de Blois mars 2012

Enfin il faut hiérarchiser le degré de gravité d'un risque, faible, moyenne, grave et extrême.

L'ensemble des fiches sont diffusées sur un CD ROM remis à chaque congressiste.